

Les Nouvelles en Serval

Le magazine communal de La Chapelle-en-Serval

Sécurité routière
Page 04

Travaux
Page 05

Paroles...
Page 08

Collecte des déchets
Page 22



Edito



Chères Capelloises,
chers Capellois,

La réforme de la semaine de quatre jours et demi laisse un goût amer dans un bon nombre de municipalités. Une majorité d'entre elles réprochent les charges restant à la commune et dénoncent les difficultés d'organisation et de recrutement, sans compter la répartition des enfants dans les activités. Je tiens pour ma part à encourager l'équipe d'animation dans son action. Les choses se mettent en place et l'évolution au quotidien laisse entrevoir un bel avenir. Des investissements en matériel ludique et sportif vont aider à accroître l'intérêt des activités.

Le 1^{er} décembre 2014, nous avons vendu les terrains de l'ancienne école du "Vieux Château". Les travaux du centre médical "Cœur de Village" vont pouvoir démarrer dès

la mi-décembre. Le centre médical devrait ouvrir ses portes au cours du premier trimestre 2016. (voir page 6)

En ce début d'année 2015, vous allez recevoir 2 visites officielles en porte-à-porte pour :

- le recensement de la population, réalisé par la municipalité : du 15 janvier au 14 février 2015, le recensement est obligatoire tous les 5 ans dans notre commune. Le recensement est très important, il sert au calcul du montant que nous reverse l'état pour la gestion de notre commune.

- les déchets ménagers, mandaté par l'Aire Cantilienne. En 2016, les ordures ménagères seront soumises à la Redevance Incitative (RI) (voir page 22). Dans ce but, un représentant de la société Véolia passera chez vous pour constater vos besoins en conteneurs de déchets. En fonction de vos besoins, soit votre conteneur gris (si vous en possédez un) sera "pucé", soit il vous sera fourni gratuitement. Quant au conteneur jaune, il ne vous sera fourni que si vous estimez le vôtre trop petit pour un ramassage hebdomadaire. Je vous demande d'apporter toute votre attention et de réserver votre meilleur accueil aux personnes qui se présenteront à votre domicile.

L'année se termine sur de nombreuses festivités : repas des aînés, illuminations, Noël des enfants. Je remercie les nombreux aînés pour leur présence le 22 novembre dernier, leurs sourires et leurs remerciements me touchent. Merci à eux

et à l'ensemble des organisateurs bénévoles.

J'aurai le plaisir, en compagnie de la municipalité, d'accueillir les Capelloises et Capellois le dimanche 11 janvier à 15 h précises à la salle des fêtes pour la cérémonie des vœux du maire. Nous trinquerons ensuite ensemble autour d'une galette des rois. Merci de renvoyer à la mairie le coupon-réponse ci-joint avant le 4 janvier 2015. J'espère vous voir nombreux.

Je vous souhaite à tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Bien cordialement
Daniel Dray
Maire de La Chapelle-en-Serval

Dernière heure : Une benne à sapins sera à votre disposition dans le parc de la mairie, sur le parking de la salle des fêtes, du 6 au 31 janvier.



Agenda

29 décembre 2014

La mairie sera exceptionnellement fermée l'après-midi.

31 décembre 2014

Date limite d'inscription sur les listes électorales. Attention, pour les nouveaux habitants ! Sont inscrites sur les listes électorales, les personnes qui ont leur domicile réel dans la commune ou y habitent depuis six mois au moins. Elles pourront solliciter leur inscription auprès de la mairie en présentant une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

11 janvier 2015 (voir édito)

Vœux du maire et galette des rois (salle des fêtes)

16 janvier 2015

Assemblée générale de l'association "Loisirs du Servois"

18 janvier 2015

Variété Club, par l'ASOC (voir "Vie des associations")

24 janvier 2015

Tournoi de belote, par l'ASOC (voir "Vie des associations")

31 janvier 2015

Loto, par le Comité des Fêtes à partir de 19 h 30 (salle des fêtes) Nombre de places limité à 300 personnes. 2€ le carton, 5€ les 3 cartons, 15€ les 10 cartons. Buvette et restauration sur place.

14 février 2015

Portes ouvertes Toujours en Avant et Servoise des Loisirs Créatifs (voir page 18).

14 mars 2015

Bal country, par le Cheyenne Band Country du Servois (salle des fêtes)

14 et 15 mars 2015

Salon de la gastronomie et de l'artisanat (gymnase)

22 et 29 mars

Élections départementales



05 avril 2015

Chasse aux œufs (parc de la Mairie)

05 avril 2015

Après-midi et soirée jeux, par le Comité des Fêtes (salle des fêtes)

12 avril 2015

Finales du tournoi open adultes de 13 h 30 à 17 h 30, par le Tennis Club du Servois

03 mai 2015

Stade Charléty, par l'ASOC (voir "Vie des associations")

08 mai 2015

Commémorations au monument aux morts

31 mai 2015

Journée des associations (parc de la Mairie) (date à confirmer)

06 et 07 juin 2015

Fête communale (place de la Glorie) (date à confirmer)

13 juin 2015

Spectacle I-Music (salle des fêtes)

20 juin 2015

Spectacle ZUMBA® avec MJ School (salle des fêtes)

27 juin 2015

Spectacle Loisirs Capellois 2000 (gymnase)

28 juin 2015

Finales du tournoi open jeunes de 9 h à 17 h, par le Tennis Club du Servois

13 juillet 2015

Feu d'artifice

14 juillet 2015

Cérémonie au monument aux morts

Sécurité routière



Dépose-minute

Depuis le début du mois de septembre, l'accès à l'école du Bois de Chêne par la rue du Pont Saint-Jean est rétabli.

Bon nombre d'entre vous comprennent et respectent tout naturellement la notion de dépose-minute : déposer ses enfants, le temps qu'ils sortent du véhicule, sans les accompagner jusqu'à la porte d'entrée de l'école. Si le matin, la notion de "dépose-minute" est respectée, il n'en est pas de même le soir.

Cette ouverture a été faite avec l'accord des forces de l'ordre, dans le cadre d'un respect du plan Vigipirate, dont le niveau d'alerte actuel est en vigilance permanente. Le non-respect de la notion de dépose-minute pourrait contraindre les forces de l'ordre à nous faire fermer cet accès.

Écoliers et deux-roues

Certains enfants viennent à l'école en vélo ou patinette et circulent sur la voie de dépose-minute à contresens au risque de se faire renverser par les voitures. Il en est de même pour les enfants qui se rendent au collège et qui empruntent ce passage en sens interdit.

Les remontrances répétées des professeurs ne suffisant pas, nous vous demandons d'être très vigilants et d'en informer vos enfants.

Radars pédagogiques

Le flot de circulation intensif et la vitesse des véhicules qui traversent notre commune sont un danger et une nuisance permanente.

Afin de mesurer l'impact d'un radar pédagogique sur les comportements des automobilistes, nous

avons remis en état le radar pédagogique mobile de la commune. Les résultats prometteurs ne se sont pas fait attendre : les conducteurs adaptent sensiblement leur vitesse.

Partant de ce constat, notre commune sera équipée dès le début de l'année 2015 d'un radar pédagogique fixe dans la rue de Paris. L'objectif est double : rappeler aux automobilistes leur vitesse, mais aussi matérialiser les entrées dans notre village, limitée à 50 km/h. Un abaissement de la vitesse aura aussi un impact sur les nuisances sonores.

Les radars pédagogiques de dernière génération ont la possibilité d'effectuer des relevés de vitesse et des comptages de véhicules. Les données collectées pourront être exploitées pour argumenter des dossiers d'envergure comme l'aménagement de la rue de Paris ou la construction de la route de contournement de notre commune.



Travaux

Ligne ferroviaire Roissy-Picardie

Projet

La liaison Roissy - Picardie est un projet de maillage du réseau ferroviaire qui consiste en la création, au Nord de Roissy, d'une ligne nouvelle de 6 km reliant l'aéroport de Roissy - CDG à la ligne classique Amiens - Creil - Paris. Des aménagements sur la ligne existante entre Chantilly et la ligne nouvelle ainsi qu'en gare Aéroport Charles de Gaulle TGV seront réalisés.

La réalisation du projet permettra la mise en œuvre d'un service ferroviaire TGV et TER qui permettra de mieux raccorder la Picardie au réseau Grande Vitesse et d'améliorer les transports en commun vers le pôle de Roissy. Le temps de trajet Fosses - CDG sera ainsi ramené à 7 minutes en TER!

Plusieurs tracés pour cette liaison ont été proposés. Celui qui a été retenu, dit "centre nord", part de la ligne actuelle au sud de la zone d'activités de Marly-la-Ville jusqu'au sud de Vémars, impactant fortement les commune de Villeron et de Vémars, sur les terrains agricoles uniquement.

Les gares de Chantilly et de Fosses seront transformées afin de permettre l'accès à la nouvelle ligne TER. À Fosses, des voies et des quais nouveaux seront créés. Ils seront reliés à la gare actuelle par une passerelle en hauteur qui traversera les quais dans toute leur

largeur. À Chantilly, un nouveau quai sera créé. Il sera desservi par les souterrains piétons qui seront prolongés. La gare de La Borne Blanche ne subira aucune modification, il n'y aura pas d'arrêt pour la nouvelle ligne créée.

Nuisances limitées

Réseau Ferré de France (RFF) a identifié un tracé qui tient compte de tous les enjeux du territoire traversé :

- il s'écarte au maximum des zones habitées existantes ou planifiées de Vémars et Villeron ;
- l'activité agricole est prise en compte en préservant autant que faire se peut les zones de grande qualité agronomique et en limitant au maximum le morcellement des parcelles ;
- le défrichement est minimisé en empruntant une partie du layon sous la ligne électrique à haute tension ;
- plusieurs mesures garantissent les continuités écologiques : passage grande faune dans le bois d'Argenteuil, dimensionnement d'ouvrages de franchissement favorable au passage de la faune ;
- le ball-trap de Vémars est franchi en bordure de la zone de tir avec une mesure d'insertion paysagère du remblai de la ligne pour permettre la poursuite de l'activité dans les meilleures conditions ;
- le stade de football de Vémars n'est pas impacté, la crèche d'entreprises de la ZA des portes de Vémars est située à plus de 500 m du tracé ;
- le tracé prend également en



compte le franchissement des grandes infrastructures traversant le territoire comme les Lignes à Grande Vitesse (LGV) Nord et d'Interconnexion, la ligne ferroviaire classique Paris - Creil, l'autoroute A1, la RD 317 entre Louvres et Fosses et trois lignes électriques à haute tension.

Le Parc Naturel Régional (PNR) est le garant de la meilleure intégration possible du projet et de la limitation maximale des nuisances.

Finalisation des études en vue de l'enquête publique

En 2014, RFF aura précisé les caractéristiques techniques, les incidences environnementales, les avantages économiques liés à l'aménagement du territoire et le



bilan socio-économique du projet. Les résultats d'études seront validés par une nouvelle décision ministérielle avant le lancement de l'enquête publique envisagée fin 2015.

La mise en service de la liaison Roissy-Picardie est prévue à l'horizon 2020.

Cœur de Village

La commune de La Chapelle-en-Serval était propriétaire jusqu'au 1^{er} décembre 2014 d'un ensemble foncier d'une superficie d'environ 4600 m², occupé jusqu'en 2011 par l'école du Vieux Château. Les terrains sont situés au centre du village, à l'angle de la rue du Vieux Château et du parvis de l'église de la Trinité, inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Suite à une consultation d'opérateurs, la société 3D Développeurs a été désignée par le Conseil Municipal et a obtenu un arrêté de permis de construire en 2014, en vue de la réalisation d'un centre médical, d'un local associatif et de 45 logements. Les architectes-urbanistes de ce projet, MM Gutel et Deschamps, ont conçu cette opération dans l'esprit du P.O.S. de la commune, et en cohérence avec les directives des architectes des Bâtiments de France : grande qualité architecturale, façades mixtes en enduit, bois et pierre, petites tuiles en terre cuite à l'ancienne. La commune de La Chapelle-en-Serval et le promoteur 3D



Signature de la vente : M. Louf - M. Despas - M. Dray - M. Ricordeau

Développeurs ont poursuivi un double objectif :

1. Implanter au cœur du village un centre médical, qui regroupera 13 professionnels de santé répartis en deux pôles : l'un de 5 médecins généralistes, l'autre de praticiens médicaux et paramédicaux. Le centre médical est à ce jour occupé à 80%.

2. Permettre à des familles de devenir propriétaires de leurs logements dans un site exceptionnel, en retrait de la rue de Paris.

Les 45 logements, répartis en 4 bâtiments, sont constitués d'appartements de 2 à 5 pièces, et disposent tous d'une ou de deux places de stationnement. Les prix de vente sont en adéquation avec les prix du marché local. Par exemple :

- appartement 3 pièces duplex avec une place de parking, à partir de 198 000 €

- maison de ville 4 pièces avec deux places de parking et jardin à 284500 €

Pour plus de renseignements, un bureau de vente est installé rue de Paris à La Chapelle-en-Serval. Téléphone du promoteur : 01 49 17 82 00

Le 1^{er} décembre 2014, M^{me} Sylvie Despas, représentant la société 3D Développeurs et Daniel Dray, maire de la Chapelle-en-Serval, ont rendu possible la création d'une maison médicale et de 45 logements, en apposant leurs signatures sur l'acte de vente du terrain de l'ancienne école du Vieux Château en présence de M. Christian Louf, notaire, et de M. Michel Ricordeau, trésorier principal à Senlis, chargé de la trésorerie de notre commune. Les travaux de démolition de l'ancienne école pourront donc démarrer dès le mois de décembre 2014. La maison médicale devrait voir le jour au cours du premier trimestre 2016.

Jeunesse



Erasmus+

Le 26 novembre, la municipalité a été heureuse d'accueillir à la salle des fêtes les 60 élèves du projet Erasmus+ (erasmusplus.fr) et leurs professeurs, venus de 4 collèges européens :

- Munsterschwarzach pour l'Allemagne
- Fano pour l'Italie
- Ystad pour la Suède
- La Chapelle-en-Serval pour la France

Sur 2 ans, chaque groupe de 15 élèves visitera les 3 autres villes pendant une semaine. Le but de cet échange, axé sur le thème de l'eau, est de mieux maîtriser les langues et de réaliser des partenariats en encourageant la mobilité des élèves et des professeurs au niveau européen.

M^{me} Le Maux – maire-adjointe à la jeunesse et aux sports – a couragement prononcé son discours d'accueil en 3 langues. Nous

remercions M. Bataille (principal du collège du Servois), M. Gast et tous les professeurs – sans qui ces événements importants pour notre avenir n'existeraient pas – ainsi que les bénévoles pour leur soutien à la logistique. La soirée s'est terminée par un verre offert par la municipalité et des pizzas offertes par le collège.



Paroles de commerçants, d'associations

LES NOUVELLES EN SERVAL #03



Institut de beauté Natur'elle / Salon de coiffure Océane

Les nouvelles en Serval: Bonjour Aurélie, vous êtes la propriétaire de l'institut de beauté Natur'elle de la rue de Paris et, depuis peu, du salon de coiffure Océane juste à côté. Racontez-nous!

Aurélie: J'habite depuis 6 ans à La Chapelle-en-Serval, ou plutôt, j'habitais. Je viens de déménager en juillet. J'ai ouvert l'institut il y a 3 ans et repris le salon de coiffure depuis juin. C'est une opportunité qui s'est présentée à moi et l'idée est de créer une « maison de beauté » où on peut tout faire: soins de beauté et coiffure.

LNES: Avec un nouveau concept propre au métier d'esthéticienne, je crois? C'est un peu technique mais cela va peut-être parler à nos lectrices...

Aurélie: Oui, nous proposons un service de colorimétrie avec des

jeux de foulard pour savoir dans quel ton on est: ton froid ou ton chaud. Je parle de nos carnations qui sont différentes. Par exemple, pour un teint mat, il faut adopter des couleurs froides, avec un maquillage qui va faire rayonner le visage.

LNES: Qu'est-ce qui vous déplaît dans notre village?

Aurélie: Que cette rue de Paris est laide! Elle ne met pas en valeur ses habitants, ni ses commerçants, avec

des fils électriques qui se baladent, des façades de bâtiments dans un triste état, pas beaucoup de fleurs... Elle est vraiment triste. Il faudrait qu'elle soit plus attrayante. Quand vous effectuerez la rénovation de cette rue, prévoyez des places de parking pour les commerçants. Actuellement, heureusement, je n'ai pas trop de problèmes de parking pour mon commerce. Par contre, une chance pour nous commerçants, c'est le passage de 25 000 voitures par jour!



LNES: Et ce qui vous plaît?

Aurélie: Les habitants sont adorables. J'ai travaillé à Paris, dans le sud de la France, à l'étranger et je peux vous garantir que les Capellois sont vraiment gentils. L'année dernière, je suis tombée dans les escaliers et j'ai été hospitalisée pendant 15 jours! Mes clients m'appelaient régulièrement. Quand j'ai repris le travail, ils sont venus m'aider à faire mes décorations de Noël. Certains m'offrent des chocolats à Noël ou me rapportent un petit cadeau de leurs vacances. Je n'ai jamais vu cela nulle part!

LNES: Aimeriez-vous faire quelque chose avec les autres commerçants?

Aurélie: Sincèrement, si nous avions une association de commerçants, on pourrait réfléchir ensemble à faire des actions sur les brocantes, pour la fête des mères, etc. Comme à Senlis, par exemple. Même peu nombreux, on peut essayer de faire quelque chose à notre échelle pour promouvoir nos commerces.

LNES: Merci, Aurélie, et bon mois de décembre à votre commerce!

MJ School

Créée en mai 2012 à La Chapelle-en-Serval, l'association MJ School a d'abord été imaginée suite à la participation de quelques enfants, dont le Conseil Municipal Jeunes de 2010, à un spectacle Michael Jackson, d'où le nom "MJ School".

Elle a pris son envol en septembre 2012, et nous y avons ajouté une activité encore peu connue et novatrice: la ZUMBA®! Cocktail festif mêlant danse latine et fitness, la ZUMBA® est un phénomène contagieux d'énergie, de sourire et de "positive attitude"! Cette activité permet à ses adhérentes de se défouler dans la bonne humeur, de lâcher prise, de se vider la tête en se coupant ainsi du quotidien moins "caliente"!

En 2013, nous avons introduit deux nouvelles disciplines: la ZUMBA® SENTAO (ZUMBA® avec appui sur chaises pour un renforcement musculaire encore plus efficace) et la ZUMBA® KIDS (ZUMBA® pour les enfants de 4 à 12 ans).

Lors de ces deux années, nous avons organisé des ZUMBA® PARTY, soirées thématiques et caritatives, spectacles. Depuis septembre 2014, nous sommes accueillis par la commune dans la nouvelle salle de sport du gymnase.

L'une de nos professeurs propose parallèlement des cours de "cheer-leading" (pom-pom girl U.S.A.), de

Djembe (danses africaines), de la country catalane et de la gym maman-bébé. (Anne: 06 34 47 66 37).

La ZUMBA® est un sport convivial, pour tous. Venez vous déhancher sans complexes! Alliez l'utile à l'agréable, la ZUMBA® permet d'améliorer le "cardio", de vous tonifier et de perdre des calories tout en vous amusant! N'hésitez plus, attrapez le syndrome euphorisant ZUMBA® et rejoignez nos 95 adhérentes!

La ZUMBA®. Plus qu'un sport, un mode de vie!

Adhérez à la salsa vida y... ZUMBAAAAAAAAAAAAA®!!!!

MJ School Officiel

ZUMBA® La Chapelle-en-Serval
Tél.: 06 63 36 13 93

Email: zumba.tilalac@gmail.com

Bureau

Présidente: Alexandra Mezlini
Vice-présidente: Judith Romero
Trésorière: Brigitte Delangue
Secrétaire: Maude Engrammer



LES NOUVELLES EN SERVAL #03



The Moon Dance Academy (TMDA)

Notre raison d'être ? Vous faire bouger, danser, remuer...

Notre objectif ? Réunir des fondus de danse latino et autres danses aux rythmiques grisantes.

Créer de la proximité pour favoriser les liens entre les passionnés.

Briser la glace pour installer une atmosphère «muy caliente» et permettre de créer des amitiés, des affinités et de la camaraderie autour d'un centre d'intérêt.

La danse fitness et autres, tels que le hip-hop, la Michael Jackson dance, la ZUMBA®, La Sentao, La gym douce, le stretching dansé, etc.

Notre mission ? Procurer du bien-être dans un esprit convivial et fun !

Notre ambition ? Réunir dans les diverses activités que nous proposons les petits comme les grands. Enfants, ados, adultes et seniors, femmes et hommes. Tous trouveront au sein de TMDA une activité qui correspond à leur aspiration. L'esprit TMDA se veut accessible à tous les publics et à tous les âges. Vous n'avez pas encore rejoint le

phénomène ZUMBA® ? Alors, lancez-vous et venez nous rejoindre ! Vous vivrez une expérience formidable au travers de la danse aux rythmes et aux sons colorés et punchy !

Envie de vous dépenser en bougeant votre corps sur des rythmes endiablés dans une ambiance incroyable ? Alors la ZUMBA® est faite pour vous !

Ingénieux mélange de savoir-faire pour créer des cours de fitness festifs mixant des mouvements de fitness et de danses chorégraphiées sur des musiques aux tonalités de samba, salsa, batchata, cumbia, reggaeton, cha-cha-cha ou encore de R'n'B. On se croirait en soirée et on s'éclate en cadence ! Nul besoin d'être une star du dancefloor, car il ne s'agit pas de danse mais bien d'un cours de fitness chorégraphié.

Vous évoluerez progressivement et à votre rythme. Cocktail explosif de Bonne Humeur assuré à chaque cours ! Un seul mot d'ordre pour TMDA : "Life is Fun !"

Sentao :

lundi 20 h 30 - 21 h 30 : Gymnase (La Chapelle-en-Serval)

ZUMBA® adultes :

- mercredi 20 h 30 - 21 h 30 : salle Omer Bacqueville (Thiers-sur-Thève)
- vendredi 20 h 30 - 21 h 30 : salle Omer Bacqueville (Thiers-sur-Thève)
- samedi 10 h 30 - 11 h 30 : salle Omer Bacqueville (Thiers-sur-Thève)

Gym douce :

mercredi 10 h 30 - 11 h 30 : gymnase (La Chapelle-en-Serval)

ZUMBA® enfants :

mercredi 16 h - 18 h : gymnase (La Chapelle-en-Serval)

Michael Jackson dance :

jeudi 17 h - 19 h : gymnase (La Chapelle-en-Serval)

Hip-hop :

jeudi 19 h - 20 h : gymnase (La Chapelle-en-Serval)

Vie de la commune



Noces d'or

Le 16 mai 1964, deux jeunes amoureux décidaient de se dire "oui" et de devenir Monsieur et Madame Villain. Le 26 juin 2014, 50 ans plus tard, Monsieur et Madame Max Villain ont souhaité procéder à la célébration de leurs noces d'or, en présence de leurs deux témoins et amis de toujours. C'est avec beaucoup de plaisir que le 1^{er} adjoint au maire, délégué aux anciens, a célébré ce renouvellement de consentements.

Et comme la vie continue et les moments de bonheur aussi, on les a retrouvés entourant une belle brésilienne lors de la sortie proposée par le Comité des Fêtes, le 25 octobre 2014. Si vous aussi, vous souhaitez dire :

"Je ne l'ai jamais vue si belle, même aux mariages de ses enfants ! Même les veilles de Noël quand nous avions moins de 10 ans. Je ne l'ai jamais vue si belle, elle ressemble à une poupée..."

Fragile et rose demoiselle, de quelque 70 années ! Mon Dieu, Mon Dieu, qu'elle est donc belle..." (Isabelle Aubray)

Alors, nous serons heureux de partager cet instant avec vous.

Départ en retraite

Nathalie Mérard, employée communale à la cantine puis ATSEM à l'école maternelle des Dimerons, a décidé de prendre sa retraite après 36 ans de loyaux services. De nombreux parents l'ont cotoyée tout petits à l'école, et l'ont retrouvée en y déposant leurs propres enfants.

Une parenthèse se ferme pour ouvrir celle d'un repos mérité. La municipalité lui souhaite une longue retraite en bonne santé dans la commune où elle habite depuis sa naissance, La Chapelle-en-Serval. Réponse de Nathalie Mérard aux

parents d'élèves et à la municipalité Je vous remercie de tout mon cœur pour ces merveilleux pots de départ à la retraite que vous m'avez organisés.

Après trente six années passées auprès des enfants, je penserai toujours à ces chers bambins affectueux, et un peu polissons aussi. Leurs expressions et paroles sont parfois surprenantes ! Cela me manquera, mais il faut tourner la page et passer à d'autres choses. Encore une fois, je remercie tous les parents d'élèves, ainsi que les associations de parents d'élèves, et la nouvelle municipalité pour l'attention que vous m'avez tous apportée pour mon départ à la retraite.

Nathalie



Daniel DRAY

Nathalie MERARD

Vie pratique



Prévention des cambriolages

Le vol dans une habitation ou « cambriolage », représente pour la victime une catastrophe dont on ne mesure pas toujours les conséquences. Outre le préjudice matériel et financier, le prix à payer au niveau émotionnel est souvent bien plus important qu'on ne le soupçonne. C'est ainsi que la victime d'un vol dans son habitation a très régulièrement du mal à surmonter le choc et que ce sentiment d'insécurité peut durer bien au-delà du fait lui-même.

Il ressort que les vols dans les habitations figurent parmi les formes de criminalité les plus importantes de notre pays, ce qui amplifie certainement le sentiment subjectif d'insécurité déjà très présent parmi la population.

— Contribution de chacun

La contribution de chacun est nécessaire pour aider les forces de l'ordre à lutter contre les vols dans les habitations. En effet, les services de police et, en ce qui nous concerne, de la gendarmerie, sont là pour mettre en échec ces auteurs. Ils ont besoin de la contribution et de la vigilance de tous. La population devient leur partenaire de tous les jours en suivant certains conseils ou appliquant les règles ci-après.

— Conseils de prévention

1. Avant de sortir de votre habitation (même pour un court instant), fermez avec soin portes (y compris celle du garage) et fenêtres et ne cachez pas vos clés dans les cachettes prétendument sûres (sous le paillasson, dans un vase...) que les voleurs connaissent.

2. Ne signalez pas que l'habitation est vide (billet sur la porte ou message sur le répondeur téléphonique) et simulez l'activité en cas d'absence. Demandez à un voisin de vider votre boîte aux lettres, ayez recours aux minuteries pour allumer et éteindre les lumières, demandez à un proche de tondre le gazon...

3. Cachez vos biens de valeur : votre maison n'est pas une vitrine, ne déposez jamais votre portefeuille ou votre téléphone portable sur l'appui de fenêtre, ne laissez pas traîner les emballages d'un nouvel achat (ordinateur par exemple).

4. Réduisez le plus possible le butin qui pourrait être emporté : ne rassemblez pas vos bijoux, votre argent, vos cartes bancaires au même endroit mais dispersez-les dans toute la maison et mettez vos biens les plus précieux dans un coffre à la banque.

5. Rendez la vente des objets volés plus difficile : gardez les numéros de série et d'enregistrement de vos objets de valeur et du matériel électronique. Photographiez vos biens, bijoux, tableaux.

6. Privilégiez la visibilité à l'intimité : veillez à ce que les buissons, les plantes, les arbres ou encore les clôtures ne cachent pas les ouvertures importantes de votre habitation. De tels aménagements augmentent certainement votre intimité et la protection de votre vie privée, mais ils permettent aussi

aux cambrioleurs d'agir en toute tranquillité et de ne pas être vus quand ils opèrent.

7. Ne laissez rien traîner qui puisse faciliter le vol : pas d'échelle, de tournevis ou d'autres outils dans le jardin, le cambrioleur leur trouvera un usage tout autre !

8. Retardez l'entrée du voleur par l'installation de protections mécaniques ou d'un système d'alarme (anti-intrusion).

9. Sensibilisez vos voisins pour qu'ils exercent une surveillance sur votre habitation. Vous leur rendrez le même service par la suite !

10. Avisez la Gendarmerie des agissements « suspects » au 03 44 58 34 14 ou composez le 17.

ADIL 60

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Oise rassemble le Conseil Général, le Ministère du Logement, Action Logement (1% Logement), la CAF, la MSA, les collectivités locales, les fédérations professionnelles, les établissements prêteurs, les HLM et les associations de consommateurs.

Elle a pour mission la délivrance d'une information juridique financière et fiscale, gratuite, neutre et objective. Les consultations portent principalement sur les rapports locatifs, le conseil en accession à la propriété et les

simulations financières, le droit de la copropriété, la fiscalité du logement, l'amélioration de l'habitat, le droit de la famille appliqué au logement, la lutte contre l'habitat non décent et indigne, la prévention des impayés et des expulsions, le droit de l'urbanisme, les relations de voisinage, l'accès au logement.

Pour plus d'informations, visitez le site de l'ADIL 60 : adil60.org.

Dites-le nous !

Plaque d'égout déplacée, nid de poule sur la route, mobilier urbain dégradé... Tous ces petits problèmes nécessitent l'intervention de nos employés municipaux ou de sociétés externes. N'hésitez pas à signaler à la mairie tous ces petits problèmes (contacts en dernière page), et nous ferons notre possible pour y remédier dans les meilleurs délais.

— Le saviez-vous ?

Pourquoi les plaques d'égout sont-elles rondes ? Avec une plaque carrée ou rectangulaire, la plaque pourrait tomber dans l'égout, ce qui serait dangereux pour les usagers ou les égoutiers. La forme ronde et le diamètre légèrement supérieur de la plaque par rapport au trou empêchent la chute de la plaque !



ADIL / AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT



Focus



Réponse du numéro précédent

Dans le numéro précédent, il fallait trouver l'emplacement et la signification de cette mosaïque. Avez-vous demandé de l'aide à vos enfants ? Ils connaissent sans doute ce symbole, car il s'agit d'une "Pokéball", une balle capable d'attraper n'importe quel Pokémon, munie d'un bouton qui doit toucher le Pokémon pour le capturer. Elle se trouve à l'angle de la rue du Stade et de la rue du Chêne au Loup, sur le mur d'une maison qui possède deux adresses, une dans chacune des rues adjacentes !

Nouvelle énigme

Qui est-ce et où se trouve son portrait ?



Retour sur...



Visite de l'Assemblée Nationale

Samedi 11 octobre, les élus capellois (Conseil Municipal et Conseil Municipal Jeunes), ainsi que le personnel de la mairie et des écoles, ont été invités à visiter l'Assemblée Nationale sous le parrainage de notre député, Monsieur Éric Woerth. Grands comme petits ont été impressionnés par la beauté du lieu. Le Guide a répondu à toutes les questions des enfants et nous a fait découvrir toutes les salles. Il nous a aussi expliqué les différentes étapes qui conduisent une idée à devenir une loi. L'expérience a été très intéressante pour tous. De prochaines visites seront proposées, notamment aux Jeunes Conseillers Municipaux, afin de mieux comprendre les rouages de notre nation.



Cérémonies du 11 novembre

À l'occasion des cérémonies de commémoration de la fin de la première guerre mondiale, auxquelles les habitants étaient invités à prendre part, le défilé, parti de la Roseraie, a rejoint le monument aux morts. Les pompiers,

les anciens combattants, les élus locaux – dont M. Jérôme Bascher (conseiller général) – y ont déposé des gerbes de fleurs. Une minute de silence a été observée au nom des morts pour la patrie de notre commune, dont les noms figurent sur le monument. Tout le cortège s'est ensuite rendu à la salle des fêtes pour une allocution du maire et un vin d'honneur.



Le Conseil Municipal Jeunes



Soirée découverte jeux

La soirée découverte jeux du samedi 15 novembre a été un succès! 150 visiteurs ont été accueillis au gymnase, aménagé pour l'occasion, avec des jeux pour toute la famille, des tout-petits (3 ans) jusqu'aux adultes.

Le Comité des Fêtes – organisateur de cet événement – est fier d'avoir réussi à mobiliser autant de Capellois

et d'habitants des communes alentours un samedi soir, avec des jeux sans piles et sans électronique! Il tient à remercier la municipalité pour le prêt de la salle, tous les bénévoles qui ont aidé à l'organisation de la soirée, l'association Joueurs Nés (joueurs-nes.fr) pour l'animation des tables de jeux, et la boutique Nakamaï (nakamai.com) pour son aide à l'organisation et la location des jeux, que vous pourrez retrouver dans la galerie du centre commercial de Villevert à Senlis.

L'expérience étant concluante, un nouveau rendez-vous pour les joueurs aura lieu le dimanche 5 avril tout l'après-midi et la soirée. Pour en savoir plus, suivez le Comité des Fêtes sur Facebook (fb.com/cdfclces) ou sur son site web (cdfclces.fr).

Soirée cabaret Brasil Tropical

Le 25 octobre, le Comité des Fêtes organisait une soirée dîner-spectacle au Cabaret Brasil Tropical, au pied de la Tour Montparnasse. 52 Capellois ont répondu présent, et sont partis à 17 h, en bus. Après avoir voyagé au cœur du carnaval de Rio, des rythmes endiablés et de l'exotisme des coutumes brésiliennes, ils sont rentrés au complet vers 2 h du matin. Le Comité des Fêtes subventionnait cette sortie à hauteur de 50 %, chaque convive n'a donc déboursé que 54 € pour un dîner succulent et un spectacle éblouissant!



Repas des aînés

Chaque année, mettre les aînés à l'honneur en les invitant à un repas est un événement fort pour notre commune. En effet, ils représentent le socle visible de notre futur. Les aînés sont vos parents, à vous les plus jeunes. Ils se sont battus – pour certains d'entre eux – contre les injustices, mais surtout pour vous donner la force de suivre leurs traces et de vous battre à votre tour pour les générations futures.

Ainsi, ce 22 novembre 2014, Monsieur le maire Daniel Dray,

avec le conseil municipal, M. Éric Woerth (député), M. Jérôme Bacher (conseiller général) et M^{me} Manoëlle Martin (conseillère régionale) ont eu le grand plaisir de rendre hommage aux aînés de La Chapelle-en-Serval en venant à leur rencontre. Nous sommes heureux que plus de 170 d'entre eux aient répondu à notre invitation. Un excellent repas fut servi dans une ambiance musicale, conviviale et festive. Les élus ont apporté colis et fleurs au domicile des aînés n'ayant pu se déplacer. Que tous ceux qui ont permis de rendre ce moment inoubliable en soient remerciés...



De gauche à droite: La salle des fêtes bien remplie / Les aînés ont le sens du rythme! / Les décorations dans le parc de la mairie / C'est une vraie boîte aux lettres!

Illuminations de Noël

Le 28 novembre, les membres du Conseil Municipal Jeunes, accompagnés d'enfants des écoles, ont déclenché les illuminations de Noël de la commune. Depuis le parvis du monument aux morts, à 3 reprises, ils ont lancé le compte à rebours et appuyé sur le bouton pour mettre en marche toutes ces décorations festives. Nous vous invitons à venir admirer le Père Noël qui se trouve dans le parc de la mairie. Un banc y a été installé afin que vous puissiez prendre en photo vos bambins ou faire une belle photo de famille!

Tout le monde pourra mettre sa lettre au Père Noël dans la grande boîte aux lettres rouge; régulièrement, elle sera ouverte et les courriers seront envoyés au Père Noël. La féerie de Noël peut commencer!



Sport & Associations

LES NOUVELLES EN SERVAL #03



Nos jeunes talents

Benjamin Gaudou et Marius Leroy

Deux jeunes footballeurs capellois, Benjamin Gaudou et Marius Leroy, ont commencé à jouer à l'Association Sportive Orry - La Chapelle (ASOC), puis ont évolué ensemble dans le club USM Senlis, et enfin à l'AFC Creil jusqu'à l'année dernière. Ils ont signé respectivement dans des clubs professionnels: Benjamin au FC Metz (club de ligue 1) pour un contrat de 3 ans, et Marius au DFCO Dijon Football Côte d'Or (club de ligue 2) pour une convention d'un an.

Ces deux amis d'enfance sont donc en formation dans des clubs de premier plan depuis fin juillet afin, espérons le, de réaliser un jour leur rêve de devenir joueurs professionnels! Ils ont intégré les lycées à proximité de leurs clubs, respectivement à Metz et Dijon, afin d'y poursuivre leurs études et d'y passer le baccalauréat.

Nous tenons à les féliciter et à leur souhaiter bonne chance pour la suite de leur parcours.

Toujours en Avant

Les associations Toujours en Avant et Servoise des Loisirs Créatifs vous convient à une journée portes ouvertes de leur atelier, le samedi 14 février 2015. Vous pourrez voir une exposition des dernières créations artistiques et rencontrer les membres des deux associations. L'atelier sera ouvert de 14 h à 17 h 30. Rendez-vous au rez-de-chaussée de la Roseraie, 1045 rue de Paris à La Chapelle-en-Serval.



AS Orry - La Chapelle (ASOC)

Fort de proposer des activités diverses liées ou non au football, l'AS Orry - La Chapelle organise 3 grands événements.

— Dimanche 18 janvier 2015: Variété Club

Les vétérans de l'ASOC affronteront le Variété Club au cours d'un match

de gala. Une occasion de fêter les 60 ans du club, mais aussi de récolter des fonds pour subventionner le bus pour l'événement PSG / Juvisy du 3 mai 2015. Venez nombreux pour nous encourager. Plus d'infos dans les semaines à venir.

— Samedi 24 janvier 2015: Tournoi de belote

Grand tournoi de belote ouvert à tous.



— Dimanche 3 mai 2015: Stade Charléty

C'est avec enthousiasme que l'ASOC emmènera 36 enfants sur la pelouse du stade Charléty, pour participer en tant qu'"escorte kids" et ramasseurs de balles lors de la rencontre féminine PSG / Rodez. Fort d'une expérience incroyable lors du match PSG / JUVISY l'an passé, le PSG féminin nous permet de participer à nouveau à une de ses rencontres.

LES NOUVELLES EN SERVAL #03



PEEP

Cross du collège

L'association des parents d'élèves PEEP du Collège du Servois, comme depuis de nombreuses années, a financé le goûter des collégiens qui ont participé au cross le jeudi 13 novembre 2014. Ils étaient

plus de 420 à participer à l'événement et nous les félicitons tous. Chaque participant s'est vu offrir une bouteille d'eau, deux tranches de cake, une pomme et une surprise sucrée. La Peep remercie chaleureusement Novotel Convention et Wellness de Roissy, Novotel de Survilliers ainsi que la boulangerie « Fanny et Florian » de La Chapelle-

en-Serval et le centre E. Leclerc, pour leur généreux soutien. Nous remercions aussi la municipalité de La Chapelle-en-Serval, qui nous a prêté son utilitaire pour récupérer nos courses à Saint-Maximin, ainsi que M. Bataille, principal du collège, et l'ensemble du personnel de la cantine du collège, pour leur gentillesse, leur accueil et leur disponibilité. Par ailleurs, et pour la première fois cette année, en collaboration avec le Crédit Mutuel de Chantilly, que nous remercions pour ce soutien, nous avons offert des coupes et des médailles aux meilleurs élèves de chaque catégorie (garçons / filles) et de chaque section (6^e à 3^e).

Patricia Lesieux - Présidente

WSP Association

2^e stage « Pilates » du 23 au 27 février 2015 de 19 h 30 à 21 h

À travers une série d'exercices variés, vous apprendrez à tonifier vos muscles profonds et à relâcher vos muscles. C'est une prise de conscience de son corps et du fonctionnement des muscles. Vous découvrirez la "Méthode Pilates" de A à Z durant le stage.

Le Pilates vous permet :

- Renforcement de la ceinture abdominale (évite les problèmes de dos)
- Tonification de tout le corps
- Affinement de la silhouette
- Amélioration de la souplesse
- Amélioration de l'équilibre et de la coordination

Différentes soirées thématiques sont au programme : Pilates SwissBall, Pilates ToningBall, Pilates Stretch, exercices Pilates débutants et inter-



médiaires. Venez essayer, et rejoignez-nous! Tarifs: 15€ la soirée, ou 60€ le stage complet (tarif réduit pour les adhérents WSP: 13€ la soirée ou 50€ le stage) - matériel fourni. Renseignements et inscriptions: wsp.association@gmail.com ou 06.99.43.28.78

L'équipe WSP Association

Biblio Capelloise - Association Loisirs et Culture

Nous voilà à l'approche du premier coup de pioche à l'ancienne école du vieux château que beaucoup d'entre vous ont fréquentée avec ses bons souvenirs et ses

petits bobos. Mais, sur ce lieu, se trouvait aussi la bibliothèque, où M^{me} Rolande Bonn-Cleret, sa présidente, vous recevait avec sa connaissance des livres, pour vous aider à trouver l'ouvrage que vous aviez plaisir à découvrir.

Vos élus ont donc cherché le meilleur moyen pour que cette association continue d'exister et vive durant les travaux du cœur de village. Aussi sommes-nous heureux de vous apprendre que la bibliothèque pourra vous accueillir au rez-de-chaussée de la Roseraie aux jours et heures habituels dès le début du mois de décembre :

- les mercredis de 15 h à 18 h 30
- les jeudis de 12 h 30 à 14 h et de

16 h 30 à 19 h 30

- pendant les vacances scolaires, les mercredis de 15 h à 18 h 30

Nous espérons que ce transfert dans un lieu plus central et de plain-pied permettra non seulement aux habitués, mais aussi à de nouveaux amis des livres, de côtoyer ce nouvel espace de lecture transitoire. Le futur de cette association sera un des thèmes de réflexion, dans les prochains mois, de vos élus. Ils souhaitent en effet accompagner cette association vers un passage à l'ère du multimédia, en transformant la bibliothèque d'aujourd'hui en une médiathèque ouverte aux nouvelles technologies en partenariat avec le Conseil Général.

Collecte des déchets

Des changements pour un meilleur tri!

Comme vous le savez certainement, notre commune fait maintenant partie de la CCAC depuis le 1^{er} janvier 2014. Concrètement, c'est désormais la CCAC, et non plus la commune, qui gère le prestataire pour le service de ramassage des déchets. Depuis quelques années, la CCAC s'intéresse à la mise en place de la Redevance Incitative (RI). Il a récemment été décidé de la mise en place de cette redevance, à partir du 1^{er} janvier 2016.

Qu'est-ce que la Redevance Incitative?

Il s'agit d'un système avec lequel vous ne paierez plus le ramassage des déchets de la même façon.

Actuellement, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est incluse dans votre taxe foncière. La TEOM couvre toutes les dépenses de la gestion des déchets ménagers: collecte du bac gris des ordures ménagères, du bac jaune pour le tri, des encombrants, du verre, des déchets végétaux, ainsi que le traitement et le coût de fonctionnement des déchetteries du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO, programme Verdi).

À partir du 1^{er} janvier 2016, chaque foyer sera équipé d'un bac gris à puce (installé début 2015) pour les

ordures ménagères. La TEOM sera donc remplacée par la Redevance Incitative, payée via une facture semestrielle envoyée à chaque foyer. Cette facture sera composée d'une partie fixe, l'abonnement au service, et d'une partie variable en fonction de la consommation (nombre de collectes du bac gris). Il est donc dans votre intérêt de prévoir la bonne taille de conteneur en fonction de vos besoins, que ce soit pour le bac gris ou le bac jaune.

La redevance est incitative dans le sens où elle incite à réduire le nombre de sorties du bac gris, et donc, incite au geste du tri (forte utilisation du bac à couvercle jaune, pour lequel les levées ne sont pas comptées). Il est nécessaire désormais de prévenir la CCAC en cas de déménagement, afin de clore le contrat et de stopper l'envoi des factures.

Pour les habitats collectifs, il n'y aura pas de changement majeur: la TEOM est actuellement payée par les bailleurs, propriétaires des biens, ou directement par les propriétaires d'appartements. La facture de redevance sera directement envoyée aux bailleurs ou aux syndicats, qui se chargeront de la répartir entre les différents appartements via les charges.

Afin de poser une puce sur votre bac à ordures ménagères et de procéder à une enquête pour établir un fichier (demande d'informations telles votre nom, prénom, nombre de personnes dans le foyer), un agent mandaté par la société Véolia se déplacera à votre domicile, courant janvier 2015. Merci de lui réserver un bon accueil.

Quelques rappels

Poubelles d'ordures ménagères: Par mesure d'hygiène, il est demandé aux usagers de mettre leurs déchets de cuisine dans des sacs avant de les déposer dans la poubelle d'ordures ménagères. Les bacs (gris et jaunes) sont fournis gratuitement par la CCAC, mais l'entretien et le nettoyage de ces bacs est à la charge des usagers.

Poubelles de déchets recyclables, bacs jaunes: Les déchets recyclables peuvent, quant à eux, être déposés en vrac dans le bac jaune, ou dans des sacs transparents. Merci de ne pas les mettre dans des sacs opaques afin que les ripeurs ne les confondent pas avec les ordures ménagères (risque de refus de collecte pour "erreur de tri").

Aucune poubelle ne doit rester sur le trottoir: les bacs sont collectés le matin, merci de les sortir la veille au soir à partir de 18 h.

Attention, les petits modules bleus (bacs à anse, sans roulettes) ne sont plus acceptés à la collecte depuis 2013.

Pour toute demande ou renseignement concernant la collecte des déchets, adressez-vous à la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne:
73 rue du Connétable
60500 Chantilly
Web: ccac.fr
Email: contact@ccac.fr
Tél.: 03 44 62 46 60

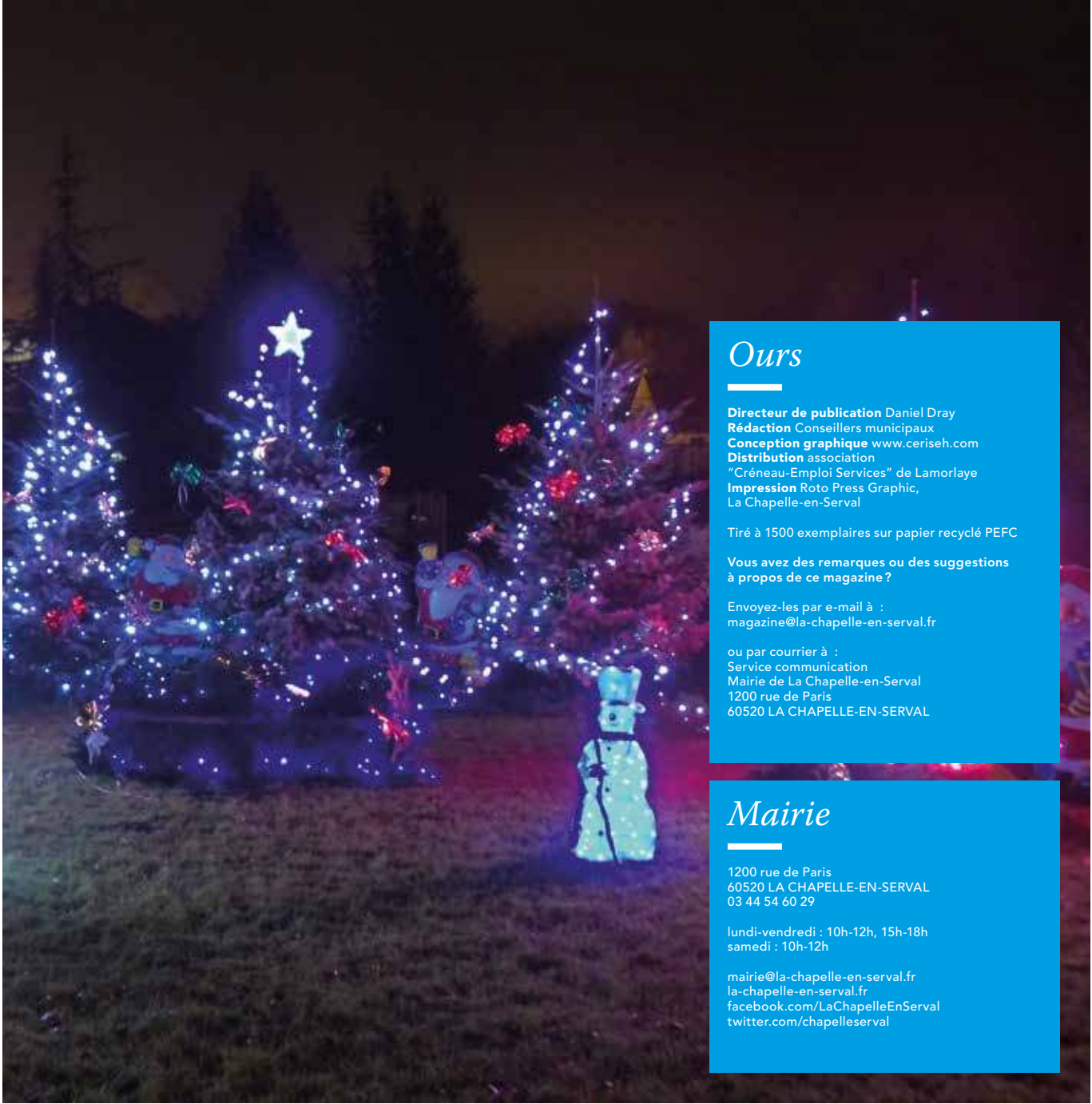
ATTENTION : CONSIGNES DE TRI

MERCI DE DÉPOSER VOS EMBALLAGES DANS CE BAC



UN DOUTE, UNE QUESTION ?

www.smvo.fr – 0 800 60 20 02



Ours

Directeur de publication Daniel Dray
Rédaction Conseillers municipaux
Conception graphique www.ceriseh.com
Distribution association
"Créneau-Emploi Services" de Lamorlaye
Impression Roto Press Graphic,
La Chapelle-en-Serval

Tiré à 1500 exemplaires sur papier recyclé PEFC

**Vous avez des remarques ou des suggestions
à propos de ce magazine ?**

Envoyez-les par e-mail à :
magazine@la-chapelle-en-serval.fr

ou par courrier à :
Service communication
Mairie de La Chapelle-en-Serval
1200 rue de Paris
60520 LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Mairie

1200 rue de Paris
60520 LA CHAPELLE-EN-SERVAL
03 44 54 60 29

lundi-vendredi : 10h-12h, 15h-18h
samedi : 10h-12h

mairie@la-chapelle-en-serval.fr
la-chapelle-en-serval.fr
facebook.com/LaChapelleEnServal
twitter.com/chapelleserval